



De quoi parle-t-on ?

Les eaux qui sortent d'une habitation sont chargées en excréments et diverses substances polluantes (eaux usées). Avant d'être rejetées dans le milieu naturel, elles sont dirigées jusqu'à un système qui les débarrassera des pollutions : c'est l'assainissement.

Assainissement collectif versus assainissement autonome

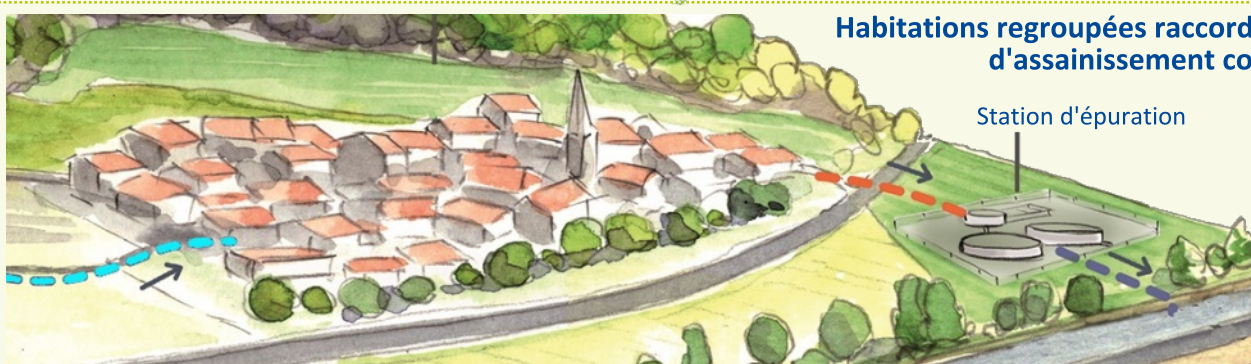
Situé dans les zones d'habitat regroupé, l'assainissement collectif comprend un réseau de collecte qui achemine les eaux usées de plusieurs habitations vers une **station d'épuration**. Celle-ci rassemble différents procédés qui permettent, petit à petit, de nettoyer les eaux usées avant de les rejeter dans les rivières.

Les maisons isolées ou non desservies par un assainissement collectif, doivent alors posséder leur propre système de traitement. Cet **assainissement individuel ou autonome** remplit les mêmes fonctions qu'un assainissement collectif, mais se trouve sur la parcelle du propriétaire.

Station d'épuration
de type "boues
activées"



Station
d'épuration de
type "filtres à
sable plantés
de roseaux"



Habitations regroupées raccordées à un système
d'assainissement collectif

Station d'épuration

- Eau potable
- Eaux usées
- Eau nettoyée rejetée dans le milieu naturel

Habitation isolée
possédant son
propre système
de traitement



Assainissement autonome
sur la propriété

Assainissement
autonome de
type "filtre à
sable drainé"



Qui gère ces systèmes de traitement ?

S'il est relié à l'assainissement collectif, le propriétaire doit amener ses eaux usées jusqu'au domaine public où la collectivité (commune, communauté de communes, syndicat...) assure ensuite la collecte et l'acheminement des eaux usées, son épuration et son rejet.

S'il relève de l'assainissement autonome, le propriétaire doit s'équiper de son propre système de traitement et l'entretenir, et c'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui assure la vérification des installations.

Pourquoi est-ce important de traiter les eaux usées ?

- pour préserver la **santé** : garantir la salubrité publique, éviter les maladies ;
- protéger l'**environnement** : limiter les pollutions ;
- continuer à **bénéficier de l'eau** pour tous les usages.

A Savoir

Un système de traitement **n'élimine pas tous les polluants**. Il faut donc éviter de rejeter dans les eaux usées certains produits d'entretien, de bricolage, médicaments, etc...